

L'ÉCHO

Le magazine de Claret

janvier - mai 2023



Les travaux dans la commune

Les actualités de la vie économique

Les mises en oeuvre : social - enfance

La vie associative - Communication

Le vote du budget



4 Cadre de vie

Travaux et aménagements
Urbanisme

6 Environnement et Vie économique

Environnement
Gîtes communaux de Claret
Nouveautés sur la vie économique

8 Vie scolaire, jeunesse et social

Solidarité et social
Vie scolaire clarétaine
Le centre de loisirs à l'honneur

10 Communication

Retour sur les manifestations
La vie associative
Les nouveautés

12 Vie municipale à Claret

Vote du budget

14 Intercommunalité

Culture : expositions, ambassadeurs de la danse
Economie - Plateforme d'emploi

15 Manifestations à venir

Zoom sur les manifestations à venir





Philippe Tourrier
Maire de Claret

L'hiver avec le spectre des coupures d'électricité se termine et le printemps agité notamment par les manifestations contre la loi « Travail » va laisser place je l'espère, à un été plus apaisé et même festif.

Force est de constater qu'après le covid, le contexte national et mondial impacté par la guerre en Ukraine, l'inflation, la crise énergétique, les conflits sociaux, le dérèglement climatique et aujourd'hui le manque d'eau entretient une ambiance morose et stressante qui ne facilite pas le lien social. Pour des raisons d'audience, les médias ont certainement leur part de responsabilité, en dramatisant le quotidien et souvent l'on en oublie les choses simples mais belles de la vie.

Si nous restons lucides et impliqués face aux évènements, avec l'équipe municipale, nous souhaitons toutefois rester résolument optimistes et ne pas tomber dans ce catastrophisme qui nous rend tous un peu à cran.

Fil conducteur de notre mandat, priorité est donnée au « bien vivre ensemble

». Nous avons donc choisi de le cultiver en organisant des manifestations où nous allons pouvoir nous retrouver, en soutenant notre tissu associatif riche et varié ou encore en favorisant l'activité économique notamment celle de nos commerçants et de nos viticulteurs et ce, bien sûr, dans un environnement protégé et un cadre de vie harmonieux. L'objectif est ambitieux : maîtriser l'évolution démographique et l'urbanisation tout en préservant nos paysages et notre identité rurale chère aux clarétiens et aux nouveaux arrivants séduits par l'esprit village.

Le bien vivre ensemble doit être

édito

intergénérationnel. Ainsi, cette nécessaire évolution permet de garantir à tous des activités et équipements adaptés : pour notre jeunesse à l'école, au périscolaire, à la maison des jeunes ou avec la réalisation d'un pumptrack... mais aussi au profit de nos séniors avec l'API BUS, les colis de Noël, le repas des aînés, l'opération « Ma commune-Ma santé », le soutien aux associations Bien vieillir, ARCOPRED, MHM musicothérapie... Comme je l'ai évoqué précédemment, bien conscients du contexte actuel, nous avons su malgré l'inflation, maîtriser notre budget de fonctionnement tout en restant dynamique sur l'investissement et ce, sans augmenter nos taux d'imposition.

Enfin, plusieurs actions sont menées en faveur de l'environnement et de la lutte contre le dérèglement climatique avec la plantation annuelle d'arbres et les investissements afin de réaliser des économies d'énergie... et surtout

Un budget maîtrisé

avec la concrétisation d'un projet que nous soutenons depuis longtemps auprès de la

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup qui est l'extension du lac de la Matane. Je suis certain que cela va ravir M. Christian Jean ancien Maire de Claret et Conseiller général, qui avec les élus de l'époque, avaient eu bien raison avant tout le monde en créant cette retenue hivernale.

Je vous souhaite à tous un très bel été et avec l'équipe municipale nous vous donnons rendez-vous pour les festivités et un peu d'insouciance !

Philippe Tourrier,
pour l'ensemble du conseil municipal.

Stationnement - Arrêts minutes

L'aménagement de l'espace public impose de répondre à plusieurs enjeux : améliorer le cadre de vie, concilier circulation des véhicules et cheminements piétonniers, préserver le stationnement des riverains et des usagers et l'accessibilité PMR.

Après la mise en valeur de la place de l'église et la réalisation d'un parking dans le centre ancien, la place de l'Hermet a été entièrement rénovée : réseaux, fontaine, revêtement, sécurisation de la traversée...

Après réflexion sur la mobilité et les déplacements au cœur du centre village, la commune a fait le choix de règlementer le stationnement selon les jours de la semaine et moments de la journée en instituant des « arrêts minute » dans l'objectif de permettre un « roulement » et faciliter ainsi l'accès aux commerces. Le fonctionnement est le suivant : stationnement limité à 30 minutes du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

En dehors de ces horaires, le stationnement est libre.

Le policier municipal veillera au respect de ces dispositions.



Les places "arrêt minute"

Bornes et potelets: Av. de Montpellier

Les anciennes barrières de l'avenue de Montpellier ayant subi de nombreux chocs ont été récemment remplacées par des bornes et potelets !

L'intérêt premier de ce changement est la sécurité des usagers. En effet, malgré une limitation à 30km/h sur ce secteur, la vitesse excessive de certains conducteurs rendait dangereux les déplacements piétons sur cet axe principal du village.

Les bornes hautes et plus fines ont été installées du côté où le trottoir est le plus étroit et les potelets plus gros et plus bas du côté plus large afin d'assurer une meilleure protection des piétons.

On a déjà pu constater que la vitesse sur l'avenue de Montpellier avait de ce fait fortement ralenti.

L'installation de ces bornes et potelets sera prolongée sur l'avenue des Embruscalles garantissant ainsi un cheminement piéton sécurisé et un esthétisme harmonieux, dans



Avenue de Montpellier

Et aussi...

Réfection de la voirie rurale

À la suite des forts épisodes pluvieux de fin d'année 2021, la commune a sollicité l'aide financière du conseil départemental au titre des Catastrophes naturelles et du fonds d'aides à l'investissement afin d'engager des travaux de réfection de la voirie rurale. La commune va donc investir 136 088 € HT de travaux dont 33 288 € de part communale et 102 800 € de subvention pour procéder à la réfection des chemins ruraux impactés.

Réseau d'eau avenue des Embruscalles

Lors de la réalisation des lotissements du Castagnier et des Corolles, une convention a été signée entre la CCGPSL et les aménageurs afin de réaliser le renforcement du réseau d'eau nécessaire à ces opérations.

Pour rappel, la Communauté de Communes détient la compétence en matière d'eau et d'assainissement et c'est donc elle (ou son délégataire) qui est maître d'ouvrage durant les travaux.

Nouveaux lotissements à Claret

Des lotissements à taille humaine

Situés sur l'avenue des Embruscalles, les Corolles et le Castagnier comptent respectivement 11 et 10 lots.

Les premières constructions sortent petit à petit de terre.

Ces opérations viennent combler « les dents creuses » au sein du bâti existant.

À l'entrée du village, au hameau de Sauviac, le Champ des Cades, lotissement de 6 lots a également vu ces premiers permis délivrés.



Lotissement les Corolles

Une maîtrise de l'urbanisation de la commune

En 2006, la municipalité s'est engagée à maintenir une évolution moyenne de 12 à 15 nouvelles constructions par an. Depuis, l'équipe municipale a respecté cet engagement et malgré une pression de plus en plus forte, cette évolution nécessaire reste maîtrisée.

Au-delà du nombre de constructions, malgré un contexte incitant à une forte densification de l'habitat, l'équipe municipale souhaite préserver son identité rurale par des

Nombre de permis générant une nouvelle construction délivrés depuis le début du mandat.

2020	7
2021	17
2022	17
2023 (au 1er mai)	5

Le nombre moyen de nouvelles constructions est à l'heure actuelle d'un peu moins de 14 par an.

Malgré les contraintes qui pèsent, l'équipe municipale maintient ses engagements en matière d'urbanisation.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Nous avons déjà présenté le sujet dans le dernier numéro de l'Echo. En effet, à l'heure de la simplification et de la dématérialisation des démarches de service public, le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée (permis de construire, déclaration préalable de travaux...) est largement

Pourquoi ?

Le dépôt dématérialisé des demandes permet un gain de temps de traitement

C'est aussi une avancée environnementale permettant la réduction des impressions de demandes en plusieurs exemplaires, au format A3 et les échanges de courriers entre services instructeurs.

Le service de l'urbanisme se tient à votre disposition pour toutes informations : mairie@claret.fr

Actualités environnementales

Claret, terre d'arbres

Cette année encore, la commune s'est engagée dans l'opération "8000 arbres" du Département de l'Hérault. Ce sont 80 plants d'essences méditerranéennes qui vont être plantés.

Un moyen pour la commune de tenir son engagement relatif à la plantation d'arbres en nombre équivalent (ou plus important) au nombre de constructions sur la commune ! Mais ce n'est pas tout, la municipalité est à l'initiative de deux opérations insolites.

La première, symbole "d'enracinement" à notre belle commune consiste en la remise d'un olivier

Claret à l'heure du compostage

À compter du 1er janvier 2024, le compostage des biodéchets devient obligatoire.

Consciente des difficultés que cela peut représenter pour les Clarétains (vivant notamment dans le centre du village et qui ne disposent pas de jardins), la municipalité a donc pris la décision d'installer un composteur collectif à proximité de la place de l'Aire.

La mise en œuvre est entièrement financée et gérée par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

Des agents de la CCGPSL passeront deux fois par semaine pour apporter la matière sèche et vérifier le compost. Ils se chargent de le retourner, de vider le bac d'apport si besoin et d'alimenter le bac de récupération.

Ponctuellement, ils distribueront aussi du compost prêt à être utilisé.

Avant sa mise en place, la municipalité s'est renseignée auprès des communes déjà équipées, les retours sont très positifs : il n'y a pas de nuisances d'odeurs ou avec les animaux.

La seconde est la création d'une olivette partagée! Le concept de ce projet étant de mettre à disposition des Clarétains des oliviers, afin de pouvoir entretenir les arbres, dans le but de récolter les olives et produire leur huile. Un beau projet mêlant partage et traditions ! Et pourquoi pas bientôt une troisième initiative avec un poulailler partagé!

Le passage des agents 2 fois par semaine permet de veiller au bon entretien et au bon déroulement du processus de compostage.

Vous pouvez également vous rapprocher des services de la CCGPSL pour demander un composteur individuel.

Une soirée d'inauguration/formation aura lieu le vendredi 2 juin à 18h30.

Soirée d'inauguration du compost

Et aussi...

Eau brute et économie d'eau

Ardemment soutenu par M. le Maire et Martine Durand Rambier délégués communautaires, l'extension de la retenue d'eau brute du Lac de la Matane a été votée par le conseil communautaire de la CCGPSL.

En cette période de sécheresse, nous en profitons pour rappeler que les espaces publics communaux comme le stade et autres espaces verts sont arrosés avec l'eau du lac.

Nous demandons à chacun d'être vigilant et économe avec l'utilisation de l'eau potable.

Un séjour à Claret tout confort !

Vous le saviez sûrement la commune de Claret compte actuellement 7 gîtes communaux à la Maison du Parc et à l'ancien Presbytère.

Nous vous l'annonçons dans le précédent numéro de l'Echo, 3 nouveaux gîtes vont être créés dans la partie non aménagée de la Maison du Parc.

Les travaux devraient débuter dans le courant du mois de septembre. Cette politique de réhabilitation de bâtiments communaux en gîtes à vocation touristique viendra soutenir notre activité économique et répondre à la demande locale lors d'événements temporaires ou fêtes de famille, mariages et autres. N'hésitez pas à relayer l'information ou alors à nous contacter lorsque vous cherchez un moyen d'hébergement sur la commune (réservations et informations auprès de mairie@claret.fr).

Compte tenu de l'évolution des offres dans les gîtes et de la hausse du prix de l'énergie, les tarifs de location des gîtes ont été révisés en conseil municipal.

Pour les principales nouveautés, désormais, le minimum de location est fixé à 2 nuits pour des raisons logistiques, les draps de lit et le ménage sont automatiquement inclus. Retrouvez

De quoi passer un agréable séjour sur la commune. À terme, la municipalité souhaite développer des animations touristiques qui bénéficieraient à l'ensemble des gîtes du secteur (publics et privés). L'objectif serait de mettre en avant les spécificités et les traditions de notre territoire, mais également tous les acteurs économiques locaux.

C'est dans cette démarche que s'est inscrite notamment la première édition de la Guinguette des Vignerons de Claret au titre du label Vignobles et découvertes.



Le cachet inimitable du Presbytère

Commerce - encore de la nouveauté !

Après plusieurs mois de fermeture, c'est avec plaisir que nous vous annonçons que la boucherie de l'Avenue du Nouveau Monde va réouvrir suite à son rachat. Dans le courant de l'été, la boucherie, charcuterie et traiteur L'hor & Pic vous accueillera tout au long de la semaine !

C'est avec un immense plaisir que nous souhaitons la bienvenue à Mathias et Camille.

Ce n'est pas tout, en plus des commerçants présents toute l'année sur la commune, venez à la rencontre des marchands du marché tous les samedis matin sur l'esplanade du Nouveau Monde. Vous pourrez trouver un viticulteur, un primeur, un fromager, un poissonnier et un vendeur de tartinables ! Le tout produit en local.

Ils vous attendent nombreuses et nombreux !

Et aussi...

Claret Actif, l'association des commerçants et artisans de Claret, a également vu le jour. Une vraie satisfaction pour la municipalité qui a toujours soutenu les commerçants de Claret, et qui trouvera auprès des représentants de cette association de véritables interlocuteurs privilégiés.

Pour plus d'informations, consultez le facebook de l'association : Claret Actif.



Des animations variées pour nos séniors

Un accompagnement des séniors au quotidien

L'équipe municipale a à cœur d'accompagner les séniors du village. Ainsi, régulièrement des animations qui leur sont dédiées sont proposées sur la commune.

En collaboration avec l'ADMR 34, l'APIBUS a fait son retour sur la commune de Claret pour 4 ateliers d'initiation au numérique avec un animateur spécialisé !

Mais ce n'est pas tout, à venir des ateliers de musicothérapie proposés par l'association MHM

et tout un programme d'animations par ARCOPRED permettant d'accompagner les séniors dans leur quotidien. Enfin, pour la première fois cette année, la commune s'est engagée dans l'organisation de la semaine bleue en octobre. Une semaine dédiée aux séniors, durant laquelle l'inclusion des séniors sera mise à l'honneur, mettant en avant également le lien intergénérationnel cher à la municipalité.

Un air de festivités chez les séniors

Les séniors ont également été mis à l'honneur en ce début d'année avec d'une part la traditionnelle distribution du colis des aînés par les membres du conseil municipal.

Mais ce n'est pas tout, le 18 mars à la salle polyvalente s'est tenue la 20ème édition du repas des aînés. Sur un air de cabaret, proposé par la compagnie L'Danse avec un repas servi par le traiteur du Mas de Baumes, cette édition a été l'occasion de saluer cette idée des anciens élus du SIVOM du patrimoine de l'Orthus désormais membres des invités.

Encore un moment convivial partagé sur la commune, en présence des maires des communes membres du SIVOM et de Monsieur Jacques

Le rendez-vous est d'ores et déjà donné pour l'année prochaine !



Retour en images sur le repas des aînés



Maison de retraite

À l'Ehpad de l'Ortus, des travaux importants sont réalisés afin d'améliorer le système de chauffage et de climatisation dans toutes les pièces de l'établissement. Des rails permettant de relever facilement les résidents ont été installés afin de faciliter le travail du personnel particulièrement investi dans le bien-être de nos aînés. Enfin, la réhabilitation des salles de bain est programmée.

Et aussi...

Sur le plan scolaire, la dissolution du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) est désormais actée et deviendra effective à compter de la rentrée de septembre 2023.

L'école maternelle de Claret n'accueillera donc désormais plus les enfants de Vacquières et Sauteyrargues qui rejoindront les rangs de l'école maternelle de Sauteyrargues. La commune de Claret se sépare donc de l'ALGECO qui accueillait la classe créée pour l'accueil de ces élèves supplémentaires.

La commune investit pour les élèves

La municipalité souhaite tout mettre en oeuvre pour assurer un service public de qualité sur tous les plans.

Ainsi, la cantine a été récemment équipée en panneaux acoustiques permettant la réduction des nuisances sonores sur le temps du repas pour les élèves mais aussi pour le personnel. D'autre part, pour une meilleure gestion et un temps de pause plus agréable pour les enfants, un deuxième point de cantine a été aménagé pour les petites sections.



Les panneaux acoustiques de la cantine

Dans le cadre du programme de sécurisation du FIPD, l'équipe municipale a déposé un dossier de demande de subvention pour l'installation d'un système d'alarme "intrusion, anti-attentat".

Cette acquisition d'un montant de 8 428 € TTC est d'une part une mise en conformité mais également un moyen d'assurer la sécurité des élèves et du personnel des écoles.



La jeunesse à l'honneur !

C'est désormais devenu une tradition, qui dit mois de mars dit Carnaval et surtout annonce la visite costumée des enfants du centre de loisirs aux résidents de la maison de retraite !

Une après-midi conviviale et rafraichissante ancrant un peu plus le lien intergénérationnel entre nos plus jeunes claretiens et nos séniors ! Un moment de partage inoubliable pour chacun !

Mais ce n'est pas tout, le centre de loisirs et ses animatrices n'ont pas chômé ! Pour célébrer Pâques, un escape-game sur le thème a été organisé et suivi de la traditionnelle chasse aux oeufs dans le parc municipal !

De beaux souvenirs offerts aux enfants du centre de loisirs.

La municipalité tient à remercier le personnel du périscolaire pour son engagement !

La Maison des Jeunes (MDJ) a également connu son lot d'activités inoubliables. Particulièrement les participants au simulateur de chute libre ! Une activité à sensations sortant de l'ordinaire qui a rencontré un succès franc auprès des participants !

Un séjour dans les Gorges du Verdon sera proposé cet été par la Maison des Jeunes. Toutes les informations et modalités d'inscription sont à demander auprès de la MDJ :

Mail : mdj@claret.fr



Chute libre pour La Maison des Jeunes !

Une année sous le signe du partage !

Cette nouvelle année a débuté sur les chapeaux de roues !

L'équipe municipale, en présence des maires des communes voisines et de M. Barbe, président de la CCGPSL, a eu le plaisir de vous retrouver le 20 janvier pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la population. L'occasion de faire le point, dans une ambiance conviviale, sur les réalisations de l'année passée et sur les projets de cette nouvelle année 2023.

La semaine suivante, la 15ème édition du marché de la Truffe se tenait sur l'esplanade du Nouveau Monde.

Une manifestation mettant à l'honneur la culture et les producteurs locaux. Le public a pu profiter de démonstrations de cavage et autres animations ! La municipalité remercie une nouvelle fois le comité des fêtes et l'association Cultures et Truffe pour l'organisation de cette manifestation culte.

En mars, les festivités ont continué avec une nouvelle édition du Salon des Héritières de Bacchus, salon vigneron mettant à l'honneur les Vignerones. Un moment agréable et convivial mettant encore une fois à l'honneur la culture vigneronne de notre territoire !



Discours du maire

10

Une réorganisation de la communication

Dans le dernier numéro de l'Echo, la commune faisait part des difficultés qu'elle rencontre en termes d'organisation compte tenu des nombreux mouvements de personnel ces derniers mois.

Malheureusement, la communication de la commune en a parfois un peu pâti. Consciente de cette problématique, l'équipe municipale souhaite rectifier le tir en reprenant de bonnes habitudes vous permettant d'être toutes et tous informés des actualités sur la commune (manifestations, travaux, actualités diverses).

Plusieurs canaux d'informations seront utilisés, nous vous en parlons dans le dernier numéro de l'Echo, des affiches des programmes des manifestations (communales ou des associations) sont désormais affichés tous les mois dans les sucettes (entrée du village, salle polyvalente et maison des associations).

La page Facebook de la commune est quotidiennement alimentée d'informations diverses. À l'heure de la dématérialisation, la commune se doit de communiquer par le biais des réseaux sociaux.

Nous vous invitons donc à nous suivre sur la page : [communedeclear34](https://www.facebook.com/communedeclear34).

La municipalité a le plaisir de vous annoncer

Pour finir, l'équipe municipale est également consciente des difficultés existantes pour joindre les services de la mairie. L'accueil téléphonique va donc être amélioré permettant ainsi aux usagers de pouvoir joindre bien plus facilement les services administratifs.

En cas de difficultés, vous pouvez toujours adresser vos demandes par mail à : mairie@claret.fr.

La municipalité a à cœur de retrouver un fonctionnement de qualité en termes de communication et mettra tout en œuvre pour y parvenir.



Page Facebook de la commune

Des associations dynamiques !

Un début d'année mouvementé et actif chez les associations !

Désormais, avec la fin des restrictions sanitaires, les associations communales prennent plaisir à vous rencontrer et à vous proposer régulièrement de nombreuses manifestations. Des lotos, des animations sportives, culturelles, des vide-greniers... vous trouverez forcément votre bonheur.

Ainsi en ce début d'année se sont succédés les lotos des pompiers, de l'EHPAD, le marché de la Truffe et la première édition de sa Guinguette par le Comité des Fêtes, les traditionnels carnaval et chasse aux oeufs de l'APECS, des représentations théâtrales par TACA...

Vous pouvez le constater la vie associative sur Claret est dynamique et diversifiée ! Alors n'hésitez pas à prendre part à toutes ces animations.



Le Carnaval de l'APECS

Sous la houlette de M. et Mme Soler, le club séniors du chemin des Verriers a été créé en ce début d'année.

Il regroupe essentiellement les séniors de Claret mais s'ouvre également à ceux de Sauteyrargues, Vacquières, Fontanès, Lauret, Valflaunès !

Le club bénéficie d'une salle et une subvention accordées par la commune de Claret, il compte d'ores et déjà une cinquantaine d'adhérents ravis de se retrouver tous les jeudis à 15h00 pour des après-midi récréatives (lotos, jeux de cartes et sociétés, ateliers créatifs...) à la Salle de l'Orthus à la maison des associations !

De nombreux autres projets et activités ont été évoqués par les membres dévoués et motivés de ce bureau !

Au programme convivialité et bonne entente, alors n'hésitez pas à les rejoindre !

Pour les inscriptions et informations :
06.13.77.99.17



Le Club Senior

Location des salles communales

Compte tenu de la hausse des prix de l'énergie, le conseil municipal a voté une révision des tarifs de location des salles communales.

Mais encore en raison d'une forte demande, cette révision des tarifs a été accompagnée d'une mise à jour du règlement de location des salles.

Les salles concernées par cette mise en place sont celles de l'Orthus (à la maison des associations) et la salle polyvalente. La salle de l'Orthus est réservée uniquement aux associations communales en priorité et du territoire dans la mesure où elles proposent un spectacle ouvert à tous.

La salle polyvalente est louable pour les associations et pour les particuliers.

Un règlement précisant les modalités de location sera distribué à chaque demande de location dès lors que les conditions nécessaires seront remplies.

Pour toute demande de location, vous pouvez vous rapprocher par mail de Mme Zazia Sekkat : zaziasekkat@claret.fr

Les tarifs et modalités de location seront mis en ligne sur le site internet de la mairie.

Le vote du budget communal 2023

Le 13 avril dernier, le conseil municipal a procédé au vote du budget. Pour rappel, les collectivités sont contraintes réglementairement de voter leur budget avant le 15 avril de l'année en cours.

Le vote du budget débute par l'approbation du Compte financier unique qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes réelles de l'année précédente(2022).

Une année 2022 satisfaisante sur le plan budgétaire

En investissement, il ressort un résultat de clôture négatif (dans l'attente du versement des subventions) de 100 898.18 €. Un zoom sur la section d'investissement est présenté sur la page suivante.

Comme on peut le voir le budget établi a été au plus proche de la réalité et la commune a réussi à dégager un résultat positif en 2022 !

Ce qu'il en ressort

En fonctionnement, le taux de réalisation du budget (sur les opérations réelles) est de 97,70 % en dépenses et 104.21 % en recettes, dégagant un résultat de clôture brut de 421 290.53 € et net de 113 935 €.

Un budget prévisionnel équilibré dans un contexte d'inflation

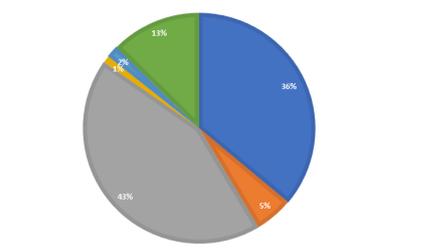
En 2023, la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 913 894.39 € (1 747 695.29 € en 2022). La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 217 649.00 € (1 176 452.19 € en 2022). On constate sur les opérations réelles, une hausse de 6.70% comparativement aux prévisions de 2022 et de 15.36% par rapport aux réalisations de 2022.

Une hausse de 14.71% avait été relevée entre les réalisations de 2021 et les prévisions de 2022. L'équipe municipale souligne donc que, malgré l'évolution des dépenses en raison notamment de la hausse du prix de l'énergie, l'augmentation sur la section de fonctionnement reste maîtrisée.

12

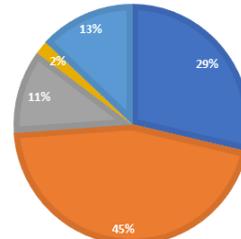
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

■ Impôts et taxes ■ Produits des services ■ Subventions et participations
■ Locations ■ Remboursements divers ■ reprise excédent antérieur



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

■ Charges à caractère général ■ Charges de personnel
■ Charges de gestion courante ■ Charges financières
■ Virement à la section d'investissement



Et aussi...

Cette année encore, la municipalité n'a pas modifié ses taux d'imposition. Cependant, en raison de la hausse de 7.10 % des bases des valeurs locatives liée à la loi des finances de 2023 (fixée par l'Etat au niveau national), une augmentation de la fiscalité impactera l'ensemble des contribuables.

Les programmes d'investissement

La concrétisation de projets attendus

Nous vous l'expliquions dans le précédent numéro de l'ECHO, l'équilibre de la section d'investissement est lié à l'obtention de subventions sollicitées auprès des organismes publics financeurs (Département, Région, Etat, Europe). En fonction des financements obtenus, les projets sont susceptibles d'être réalisés, reportés ou malheureusement ajournés.

L'année dernière la commune a engagé plusieurs projets en investissement, réalisées.

plusieurs projets en investissement, ainsi plusieurs demandes de subventions ont été réalisées. C'est seulement en ce début d'année 2023, que la municipalité a eu connaissance des montants attribués sur les différents programmes.

Ainsi, les opérations d'investissement inscrites en 2022, vont enfin pouvoir être réalisées.

Ci-après, un petit récapitulatif des programmes d'investissement inscrits au budget 2022, et les nouvelles inscriptions.

Reportés de 2022

- Parking de la salle polyvalente
- Importants travaux de voirie suite aux épisodes de catastrophes naturelles de 2021
- Travaux et équipements des bâtiments communaux
- Création d'un pumptrack
- Achat foncier d'espaces naturels
- Travaux d'électrification et d'éclairage public
- Aménagements paysagers de la commune
- Réhabilitation de la Maison du Parc : gîtes et local commercial (Budget Annexe TVA)

Inscriptions 2023

- Équipement en mobilier urbain (cache conteneurs, jardinières, potelets)
- Création d'une aire de camping-car à vocation touristique.
- Acquisition d'illuminations de Noël
- Équipement des bâtiments communaux en serrures à badge.
- Rénovation énergétique des bâtiments et investissement en faveur des économies d'énergie
- Équipement des bâtiments communaux (dont équipement scolaire)
- Investissements en bureautique
- Aménagement d'un abri pour les services techniques
- Programme de sécurisation : acquisition d'une alarme anti-intrusion risque attentat pour les écoles et d'une caméra piéton pour le policier municipal.



Esquisse du projet Pump-



Rénovation de la Maison du Parc

Plateforme Emploi Pic Saint Loup

Gratuite et facile d'utilisation, cette plateforme digitale facilite la relation entre les demandeurs d'emploi, les salariés, les habitants et les entreprises du territoire. Un clic pour déposer des offres, être informé de toute opportunité, accéder à toute l'actualité « Ressources humaines » du territoire. Vous pouvez même recommander quelqu'un ! Pour en savoir plus et consulter les offres d'emploi du Grand Pic Saint-Loup, rendez-vous sur <https://www.emploipicsaintloup.fr>

Connectez-vous en scannant ce QR Code !



Réfection de la Halle du Verre

À la suite d'infiltrations, la Communauté de Commune du Grand Pic Saint-Loup, soucieuse d'entretenir son patrimoine et de préserver la richesse des objets présentés lors des expositions permanentes et temporaires, a fait procéder courant Janvier à la révision de la toiture.

Dans la foulée et comme chaque année, les équipes techniques de la Communauté ont procédé à l'entretien et à la création de la nouvelle scénographie (peinture, éclairages, ...) de l'espace du 1er étage, dans l'attente de la réception et de l'installation de la prochaine exposition, qui s'annonce assez exceptionnelle.

Expositions, les actualités

Venez découvrir les expositions temporaires de la Maison des Consuls des Matelles et de la Halle du Verre de Claret.

À la maison des consuls, vous pourrez profiter de l'exposition "Autant que faire se peut" (5 avr. - 26 nov.) et pendant ce temps à la Halle du Verre, de l'exposition "Glass Finlandia" (19 avr. - 26 nov.)

Toutes les informations sur le site internet de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

L'exposition "Glass Finlandia" qui va séjourner jusqu'en novembre à la Halle du Verre de Claret, (avant de partir pour le Japon), a émerveillé les amateurs d'art et les simples visiteurs.

M. Le Sous-préfet Eric Suzanne, connaisseur averti de l'art du verre, a souligné la qualité des œuvres que les musées du monde entier souhaiteraient accueillir. Il a également insisté sur la nécessité d'avoir en Pic Saint-Loup des équipements culturels, vecteur de développement tel que ce musée du verre.



Les Ambassadeurs de la danse !

Fort de son implication importante dans le domaine de la danse, au travers de nombreuses actions et désireuse d'ouvrir les jeunes à de nouvelles perspectives, chaque année, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup offre l'opportunité aux élèves d'une école de danse du territoire de découvrir l'envers du décor. Cette année, ce sont nos jeunes danseurs de Claret qui vont vivre cette expérience inoubliable :

Réalité et exigences de la vie d'un danseur professionnel, perspectives, rencontres et échanges, cours in situ dans les studios, entraînements, projets communs Merci à Anne-Marie Poras, grande danseuse, Directrice de l'école supérieure de danse second degré « Epsédance » qui a ouvert son cœur et ses studios à nos jeunes élèves.

C'est au programme sur Claret !

La fête de la musique - 21 juin

Après quelques années sans manifestation pour le soir de la fête de la musique, la municipalité a le plaisir de vous annoncer qu'elle aura bien lieu cette année, le mercredi 21 juin à partir de 19h00 sur la place de l'Hermet, organisée en collaboration avec l'école de musique des Verriers et les commerçants de la commune.

Au programme, une scène ouverte pour laquelle vous pouvez encore vous inscrire.

Alors n'hésitez pas, venez partager votre talent et passer un moment convivial !

Le programme détaillé vous sera distribué rapidement.



Le Feu de la Saint Jean - 23 juin



Nous ne vous présentons plus cette manifestation traditionnelle de la commune.

Forte de symboles, cette soirée vous permettra de rencontrer l'équipe municipale mais aussi vos voisins autour du traditionnel feu, puis de partager la traditionnelle grillade après que les plus courageux aient sauté au-dessus des flammes. Le rendez-vous est donc donné le vendredi 23 juin à partir de 20 heures, sur le parking du stade.

Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment convivial.

La Guinguette des Vignerons de Claret - 27 juillet

C'est avec un immense plaisir, que forte du succès de la première édition de la Guinguette des Vignerons de Claret, la municipalité organisera la deuxième édition de cette nouvelle manifestation le jeudi 27 juillet à partir de 19h00.

Vous aurez donc le plaisir de retrouver pour cette nouvelle édition, les vignerons et les commerçants clarétains.

Le programme détaillé vous sera bien évidemment dévoilé dès que possible.

En espérant pouvoir vous compter aussi nombreux que l'année dernière !



Guinguette des Vignerons 2022

actu



■ Parc municipal

Le parc municipal est à nouveau ouvert au public. Les horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h45

Le samedi de 10h00 à 18h45

■ Associations

Le Stade Olympique Clarétain (SOC) a eu le plaisir d'inaugurer sa nouvelle buvette en présence des membres du conseil municipal et des adhérents du club, le dimanche 16 avril.

■ Vignerons de Claret

La commune souhaite féliciter une nouvelle fois le domaine Pégaline pour sa médaille d'argent au salon du Millésime Bio pour sa cuvée Pégaline 2021 (AOP Pic Saint-Loup, rouge).

■ Associations

La diane clarétaine : la saison de la chasse s'est achevée le 31/03/2023 et reprendra (hors battues administratives) le 15/08/2023. Rappelons qu'en raison de la prolifération des sangliers, cette activité traditionnelle de nos territoires ruraux devient presque aujourd'hui une mission d'utilité publique. Pour la saison 2022/23 la chasse en battue a été autorisée 99 jours et nos chasseurs de gros gibier ont réalisé 198 battues (1 matin /1 après-midi), 130 battues ont eu lieu sur le territoire de Claret (les autres sur Corconne et Brouzet), 199 sangliers ont été abattus, dont 130 sur le territoire de Claret.

Infos pratiques

Mairie de Claret

Place de l'Hermet · 34270 Claret

Tél. : 04 67 02 93 80

mairie@claret.fr · www.claret.fr

Facebook : communedecaret34

Ouverture au public du mardi et jeudi 16h /19h

Pompiers 18

Samu 15

Police/Gendarmerie 17

Enfance maltraitée 119

Services de secours 112

Services de secours pour malentendants 114

Déchetterie mercredi 14h/18h,
vendredi, samedi 9h/12h - 14h/18h

Marché samedi 9h/13h

Bibliothèque mercredi, samedi 10h/12h

La Poste lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h/12h
- 13h30/16h45, mercredi 9h/12h

École maternelle 04 67 59 05 29

École élémentaire 04 67 59 04 20

Cantine 04 67 02 84 06

Maison des Jeunes 06 72 26 17 33

Garderie/Centre de loisirs 04 67 02 84 06

3 juin 2023

Salon du Livre et des Arts

10 juin 2023

Claret propre

21 juin 2023

Fête de la musique

23 juin 2023

Feu de la Saint Jean

14 juillet 2023

Fête nationale - Feu d'artifice

27 juillet 2023

Guinguette des Vignerons

3 août 2023

22ème édition Balade de la

Fête

3 au 7 août 2023

Fête votive

2 Septembre 2023

Spectacle de Molière

30 septembre - 1er octobre

2023

6ème édition du FAN